

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire

Le 23 juin 2022 à 09h30

à Lausanne

Présents : Selon la liste des présences

Président : Joël Cornuz

Secrétaire : Margaux Oswald

Distribution : A tous les membres

1. Contrôle de la liste de présences

La séance débute à 9h35. La liste de présences est signée, elle atteste que 8 coopérateurs sont présents. Plusieurs coopérateurs sont excusés.

2. Désignation du président et du secrétaire

L'Assemblée générale désigne Joël Cornuz en qualité de président et Margaux Oswald en qualité de secrétaire.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 17 juin 2021

Le procès-verbal ayant été remis au préalable et figurant en partie dans le rapport d'activité, il n'en est pas demandé lecture. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

4. Rapport de gestion de l'exercice 2021

J. Cornuz rappelle que le rapport d'activité a été envoyé à tous les coopérateurs avec la convocation. Celui-ci reflète l'activité de la coopérative sur l'année 2021. En supplément, J. Cornuz complète les informations qui s'y trouvent oralement.

Mme Induni, représentante de la Commune de Cossonay mentionne le fort attrait pour ce type de logements dans sa commune et l'intérêt à y développer un nouveau projet.

Mme Diesbach Vernevaut de la gérance Alterimo mentionne également qu'un totem rendant visible la localisation des logements protégés serait également bienvenu. Une réflexion se fera au sein de la direction de la coopérative.

Une discussion a lieu entre les membres présents.

5. Présentation des comptes 2021 et discussion

Les comptes de l'exercice ont été adressés aux coopérateurs par le biais du rapport d'activité 2021.

J. Cornuz mentionne quelques points principaux. Le total du bilan s'élève à **CHF 70'529'841.87.** L'exercice 2021 présente un bénéfice de **CHF 44'205.89.** Le montant du PP reporté au 01.01.2022 se monte à **CHF 186'611.10.**

Le capital social au 31 décembre 2021 se monte à CHF 5'837'500.00. Ces comptes n'appellent pas d'interrogation de la part des membres présents.

6. Rapport de l'organe de révision

A l'unanimité, l'Assemblée générale dispense le réviseur de comparution personnelle. Chacun ayant eu le rapport de l'organe de révision dans le rapport d'activité, il en est donné partiellement lecture.

7. Adoption des comptes

Les comptes tels que présentés sont acceptés à l'unanimité.

8. Décharge au Conseil d'administration

L'Assemblée générale donne, à l'unanimité, décharge au Conseil d'administration.

9. Renouvellements statutaires

9.1 démissions, renouvellements et élections des administrateurs

Le conseil d'administration a validé à l'unanimité, sans objection ni abstention, les modifications suivantes :

- Radiation du conseil d'administration de Philippe Diesbach en qualité de président et radiation de sa signature individuelle,
- Nomination de Joël Cornuz en qualité de président
- Nomination de Pascal Dunand en qualité de vice-président,
- Nomination de Philippe Macchiaioli et Joël Cornuz au sein du comité exécutif,
- Attribution d'une signature collective à deux (sans restriction) à : Joël Cornuz, Pascal Dunand, Philippe Macchiaioli et Séverine Berger,
- Attribution d'une signature collective à deux (avec le président ou le vice-président) à : Dominique Diesbach Vernevaut, Philippe Equey, Claude Paquier, Filip Uffer,

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale le renouvellement des mandats de Dominique Diesbach Vernevaut, Pascal Dunand, Philippe Equey, Claude Paquier et Filip Uffer.

Les changements sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée générale.

9.2. de l'organe de révision

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale, à l'unanimité, accepte de renouveler le mandat d'**Hervest fiduciaire SA** pour une période d'une année.

10. Divers

Néant.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 10h00.

* * * * *

PrimaVesta société coopérative

Le président

Joël Cornuz

La secrétaire

Margaux Oswald

Lausanne, le 23 juin 2022 / mos